

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : TECHNIQUES, ISOLATION, CHAUFFAGE, VENTILATION ET CAS CONCRETS

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en présentiel collectif de 7 heures, de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Directeur d'agence, manager, négociateur, assistant(e) commercial(e) en agence immobilière
- Prérequis : connaissance générale du marché immobilier et notions de construction et d'isolation

OBJECTIFS

- **Savoir orienter les propriétaires et les acheteurs sur les travaux à réaliser et les clés d'une isolation réussie**
- Acquérir une culture générale sur les matériaux de construction et d'isolation d'un bâtiment ainsi que sur sa performance thermique

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Présentation power point avec vidéoprojecteur et écran - Exposés et échanges - Étude de cas pratique, cas concret et mise en situation - Matériaux et outils spécifiques.
- Remise de la présentation sur support papier et informatique
- Quiz de validation des connaissances
- La formation sera animée par Stéphane ZEHNACKER, responsable d'une société de Conseils et d'Etudes Thermiques

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil (15 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)

Remise du code de déontologie
Rappel des fondamentaux
Questions – Réponses

Transition énergétique (30 min) :

Rappel rapide des enjeux et réglementations liés à la transition énergétiques et aux obligations de rénovations thermiques dans l'immobilier

Cas pratique de rénovation thermique de bâtiment (2 heures 30) :

Exemples de maison individuelle
Exemples de bâtiments collectifs

Dernière mise à jour : 3 septembre 2024

Exemples de rénovation d'appartement indépendant

Pause déjeuner (1h)

Rénovation énergétique du parc immobilier (3 heures) :

- Typologie et technique de construction

- Bien isoler un bâtiments : Les clés d'une isolation réussie

Les différents isolants

Les ponts thermiques

Les fenêtres (typologie, qualité, influence sur les besoins thermiques du bâtiment,...)

Exemples d'incidence des apports solaires sur la maison individuelle,...

Les techniques d'isolation (intérieure, extérieure, ...)

Mode de chauffage et énergie

La rénovation basse consommation (cas pratique de projets BBC réussis, retour sur investissement, incidence sur l'étiquette énergétique et le valeur financière du bâtiment).

- Ventilation et étanchéité à l'air du bâtiment

Ventilation : pourquoi ventiler (qualité de l'air intérieur, confort, humidité,...), pollution intérieure de l'habitat (COV, CO2,...).

Rôle de l'étanchéité à l'air d'un bâtiment.

Incidence de l'étanchéité à l'air sur la consommation en énergie d'un bâtiment.

- Pathologie du bâtiment + sources d'informations

Savoir identifier les problématiques flagrantes du bâtiment.

Fiche de pathologie - la maison individuelle

CONCLUSION DE LA FORMATION (15 min)

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction

Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 360 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 300€ HT)
- 420 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 350 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription. Nous pourrions alors étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation et/ou l'accueillir au mieux dans nos salles de formation qui sont toutes accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Dernière mise à jour : 3 septembre 2024